



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 34064

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre des affaires étrangères sur le projet de vente de la Maison de France située sur le Kurfürstendamm à Berlin. Cette décision, prise l'année de la célébration des 50 ans du traité de l'Elysée, semble guère opportune et mal comprise par les 5 000 élèves qui fréquentent l'Institut français logés dans les murs de cette Maison de France.

Texte de la réponse

La réflexion menée au sujet de la relocalisation de l'Institut français de Berlin s'inscrit dans un double contexte : la rationalisation du parc immobilier du ministère des affaires étrangères dans un contexte budgétaire très contraint et le maintien de toutes les activités développées par l'antenne berlinoise de l'Institut français d'Allemagne. Sur la base du rapport de la mission conduite par l'Inspection générale et associant la direction générale de la mondialisation et la direction des immeubles et de la logistique, il appartient désormais à l'ambassade et aux services concernés du MAE d'apprécier les conditions qui permettraient un fonctionnement optimisé de l'Institut relocalisé. Le ministère des affaires étrangères accorde une grande importance à la qualité de son action culturelle en Allemagne. Celle-ci repose très largement sur l'Institut français d'Allemagne, qui résulte de la fusion du service culturel et de l'établissement à autonomie financière, et dont l'antenne de Berlin est l'une des composantes essentielles. Le projet de transfert des activités de l'Institut de Berlin au sein de l'immeuble de l'ambassade de France s'effectuera s'il permet de maintenir, voire de développer, les activités de cet établissement en termes de visibilité, d'accueil et d'offres.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34064

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7947

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8363